

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2538

présenté par

Mme Blin, M. Dive, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Descoeur,
M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Périgault, M. Ray,
Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de 2025 à 2035 »

les mots :

« à compter de l'adoption de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel